Informations de base	
2007/2223(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la nécessité d'une stratégie complète de lutte contre le cancer **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies 4.20.05 Législation et police sanitaire	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/10/2007	Décision du Parlement	T6-0434/2007	Résumé
11/10/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2223(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0434/2007	11/10/2007	Résumé

Déclaration sur la nécessité d'une stratégie complète de lutte contre le cancer

2007/2223(DCE) - 11/10/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur la nécessité d'une stratégie complète de lutte contre le cancer.

Convaincu que le cancer, s'il fait l'objet d'une stratégie complète, ne sera bientôt plus la principale cause de décès en Europe, le Parlement demande au Conseil et à la Commission d'élaborer une stratégie complète articulée autour des **4 axes fondamentaux** de la lutte contre le cancer: a) la prévention; b) le dépistage précoce; c) le diagnostic, le traitement et le suivi; d) les soins palliatifs.

La Commission est invitée à réviser la législation et les actions de la Communauté pour les améliorer et les modifier à la lumière des progrès scientifiques récents et en particulier à :

- encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de la prévention primaire et du dépistage précoce du cancer ;

- promouvoir des campagnes d'information pertinentes en direction du grand public et de tous les professionnels de santé;
- faire en sorte que la législation communautaire motive à la fois l'industrie et les chercheurs afin de pérenniser la recherche en cours et de garantir la mise au point de nouvelles générations de médicaments et de nouvelles thérapies pour combattre et endiguer le cancer;
- assurer la diffusion des meilleures pratiques via des réseaux afin de garantir aux citoyens la meilleure thérapie disponible.